

Pourquoi la Belgique doit plaider pour l'annulation des créances de la Banque mondiale et du FMI



Renaud Vivien (E&F), Femmy Thewissen (11.11.11), Aurore Guieu (OXFAM),
Anaïs Carton (CADTM), Leïla Oulaj (CNCD-11.11.11)

Avril 2021

Pour aider les pays du Sud à faire face à la présente crise, des allègements significatifs de dettes sont indispensables, comme l'écrivent plus de vingt ONG, associations et syndicats belges dans leur note de positionnement politique intitulée "Une réponse à la crise de Covid-19 : la Belgique et l'annulation de la dette des pays du Sud"¹. La Belgique semble également avoir pris la mesure de ce problème de surendettement puisque son accord de gouvernement indique qu'il « *s'engagera de manière constructive dans les discussions sur les annulations de dettes bilatérales et multilatérales*² ». Cet engagement est réitéré dans la Note de politique générale ainsi que dans l'Exposé d'orientation politique de la ministre à la Coopération au Développement, Meryame Kitir, qui s'engage à poursuivre les efforts pour annuler la dette des pays en développement et exhorter ses partenaires à faire de même³.

Un tel engagement gouvernemental implique nécessairement une démarche proactive de la Belgique dans les enceintes européennes et internationales et en particulier au sein du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale, deux institutions créancières des pays du Sud au sein desquelles la Belgique est particulièrement bien représentée⁴.

Car les mesures annoncées au niveau de ces institutions et du G20 sont pour l'instant largement insuffisantes, comme le souligne à juste titre la Note de politique générale de la ministre de la Coopération au développement⁵. En effet, ces mesures se limitent soit à suspendre momentanément le remboursement d'une partie infime des dettes des 73 pays classés parmi les pays « à faible revenu », soit à restructurer potentiellement et au cas par cas une partie de ces dettes après la conclusion d'un accord du pays débiteur avec le FMI⁶.

Soulignons enfin que ni la suspension ni la restructuration n'incluent pour le moment les créances détenues par le secteur privé d'une part, ni par les créanciers multilatéraux - au premier rang desquels la Banque mondiale et le FMI - d'autre part.

¹<https://www.entraide.be/la-belgique-et-l-annulation-de-la-dette-des-pays-du-sud>

²Page 97 de l'accord de gouvernement du 30 septembre 2020.

https://www.belgium.be/sites/default/files/Accord_de_gouvernement_2020.pdf

³Page 17 de l'Exposé :

https://diplomatie.belgium.be/sites/default/files/downloads/expose_orientation_politique_kitir_2020.pdf

⁴La Belgique dispose ainsi, au nom d'un groupe de pays, d'un siège d'administrateur au FMI et d'un siège d'administrateur suppléant à la Banque mondiale. De plus, elle se trouve dans les groupes de pays qui pèsent le plus, en termes de droits de vote au sein de ces deux organisations. Elle est par ailleurs actionnaire de toutes les banques régionales de développement et membre fondatrice du Club de Paris. Parmi tous les fora et autres organisations internationales pertinentes dans le débat, elle est exclue uniquement du G20, tout en y étant représentée via l'Union européenne.

⁵Cette note indique qu'« *un report temporaire des paiements pour un nombre limité de pays en développement, comme convenu lors du G20 et du Club de Paris sous l'impulsion de la Banque mondiale et du FMI, ne suffira pas* ». <https://www.lachambre.be/FLWB/PDF/55/1580/55K1580018.pdf>

⁶L'Initiative de suspension du service de la dette (ISSD) lancée en avril 2020 ne concerne qu'au maximum 73 pays et n'a couvert que 1,66 % des remboursements dus par tous les pays en développement en 2020. Comme il s'agit pour le moment d'un simple moratoire les montants suspendus devraient, en l'état actuel, être remboursés à partir de 2022. Le Cadre commun pour le traitement de la dette (*Common debt framework*) annoncé en novembre 2020 prolonge ce moratoire jusqu'en juin 2021 et conditionne toute suspension du paiement de la dette à un accord préalable avec le FMI.

Il est pourtant indispensable que ces derniers participent aux suspensions et aux annulations de dettes. La note de positionnement des ONG fournit des arguments à l'État belge pour plaider en faveur de l'annulation des dettes multilatérales lors des prochaines réunions du FMI et de la Banque mondiale en 2021 afin de respecter ses propres engagements gouvernementaux.

I. Pourquoi les créanciers multilatéraux doivent-ils participer aux allègements de dettes ?

Les prêteurs multilatéraux sont les premiers créanciers des pays « pauvres »

Concernant les 73 pays classés parmi les pays à faible revenu et éligibles à l'ISSD (Initiative de suspension du service de la dette), l'absence de participation du FMI et des banques multilatérales de développement, dont la Banque mondiale, au moratoire sur la dette est d'autant plus problématique qu'ils sont les principaux créanciers de ces pays. Selon les derniers chiffres officiels, les créanciers multilatéraux, avec à leur tête la Banque mondiale⁷, détenaient, à la fin de l'année 2019, 243 milliards de dollars US de créances sur les 73 pays éligibles à l'initiative ISSD, soit 46% de la dette extérieure publique de ces derniers⁸. Le service de cette dette multilatérale représente une part importante des paiements prévus à court et moyen terme : 31% des paiements en 2021, 37% en 2022, 44% en 2023 et 42% en 2024⁹. Concrètement, la participation de ces créanciers multilatéraux à l'initiative ISSD permettrait de libérer provisoirement (en attendant une annulation définitive de ces dettes multilatérales) 13,66 milliards de dollars US en 2021 au bénéfice des pays à faible revenu, soit le double des paiements suspendus en 2020.

Si l'on prend l'ensemble des pays du Sud, les montants qu'ils doivent aux créanciers multilatéraux en 2021 s'élèvent à 61,74 milliards de dollars US¹⁰. Ce qui fait de ces derniers la deuxième catégorie de créanciers, juste derrière les créanciers privés¹¹.

Pour s'assurer que les montants suspendus par les États créanciers et que les nouveaux prêts bénéficient directement aux populations des pays du Sud

Outre la rupture d'égalité entre les créanciers, l'absence de participation des créanciers multilatéraux à l'ISSD est contre-productive, tant pour les pays qui bénéficient du moratoire que pour les États créanciers (dont la Belgique) participant à

⁷En 2018, la Banque mondiale détenait à elle seule 103,73 milliards de dollars de dette des pays éligibles à l'initiative DSSI. EURODAD, The G20 Debt Service Suspension Initiative, Draining out the Titanic with a bucket?, p. 7. <https://d3n8a8pro7vhmx.cloudfront.net/eurodad/pages/768/attachments/original/1610355046/DSSI-briefing-final.pdf?1610355046>

⁸<https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/34588/9781464816109.pdf>

⁹https://jubileedebt.org.uk/wp-content/uploads/2020/10/IMF-and-World-Bank-debt-cancellation_10.20.pdf

¹⁰<https://databank.worldbank.org/source/international-debt-statistics#>

¹¹<https://www.cadtm.org/Evolution-de-la-dette-exterieure-des-PED-entre-2000-et-2018>

cette initiative. En effet, ce moratoire, ainsi que les nouveaux prêts accordés dans le but officiel de lutter contre les effets de la pandémie, risquent de servir à payer en priorité les créanciers privés et multilatéraux au détriment de besoins urgents des populations sur place¹²¹³.

La Banque mondiale et le FMI détiennent des créances illégitimes et odieuses

4

Une annulation des dettes dues aux institutions multilatérales est d'autant plus justifiée que certaines d'entre elles sont illégitimes voire odieuses (en plus d'être insoutenables¹⁴).

En effet, une partie des prêts octroyés par le FMI et la Banque mondiale n'a pas profité aux populations des pays concernés. C'est le cas des dettes contractées par des gouvernements détournant tout ou partie des fonds empruntés, en toute connaissance de cause des prêteurs. C'est le cas également des prêts conditionnés à la mise en place de « réformes structurelles » consistant pour les pays débiteurs à adopter des mesures d'austérité budgétaire et de libéralisation de l'économie (dérégulation, privatisation des entreprises publiques et libéralisation des services, suppression significative des barrières douanières, du contrôle des changes et des mouvements de capitaux)¹⁵. Ces mesures sont toujours d'actualité, comme en attestent de récentes déclarations du président de la Banque mondiale¹⁶. Une étude a également montré que 84% des prêts destinés à la réponse à la pandémie de Covid-19 accordés par le FMI depuis septembre 2020 encourageaient les pays à adopter des mesures d'austérité au lendemain de la crise sanitaire et, dans certains cas, l'exigeaient¹⁷.

Signalons enfin qu'avant l'arrivée de la Covid-19, 113 pays avaient prévu d'appliquer en 2020 des mesures d'austérité sur incitation du FMI¹⁸. Ce sont pourtant ces mesures qui ont à la fois affaibli les services publics et augmenté la vulnérabilité des pays du Sud aux facteurs exogènes, aggravant ainsi leur endettement. Un article scientifique

¹²Comme la fourniture de vaccins, le soutien à l'agriculture paysanne, le renforcement des services publics et la protection sociale.

¹³<https://jubileedebt.org.uk/press-release/11-billion-of-imf-loans-are-bailing-out-private-lenders>

¹⁴La soutenabilité de la dette n'est pas une simple catégorie financière mais une situation qui n'existe que si le service de la dette n'entraîne pas des sacrifices intolérables pour le bien-être de la société, voir UNCTAD (CNUCED), « *Sovereign Debt Workouts: Going Forward Roadmap and Guide* », avril 2015, https://debt-and-finance.unctad.org/Documents/SDW_roadmap.pdf

¹⁵Ces mesures ont un effet procyclique dans la mesure où elles exacerbent les effets négatifs des chocs sur la production et l'emploi. <https://www.social-protection.org/gimi/RessourcePDF.action?ressource.ressourceId=55694>

¹⁶Le président de la Banque mondiale, David Malpass, a déclaré, lors de la conférence du G20 du 23 mars 2020, que les pays qui recevront une aide de la Banque mondiale pour faire face à l'épidémie devront « *mettre en œuvre des réformes (...) les pays pour lesquels les réglementations excessives, les subventions, les régimes de délivrance de permis, la protection du commerce ou la judiciarisation constituent des obstacles, nous travaillerons avec eux pour stimuler les marchés, favoriser de meilleurs choix* ». <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/33489/Malpass-G20-Finance-Ministers-Conference-Call-COVID-19-FR.pdf?sequence=6&isAllowed=y>

¹⁷N. Daar et N. Tamale (2020), A Virus of Austerity? The COVID-19 spending, accountability, and recovery measures agreed between the IMF and your government. Blog d'Oxfam International. <https://www.oxfam.org/en/blogs/virus-austerity-covid-19-spending-accountability-and-recovery-measures-agreed-between-imf-and>

¹⁸Munevar, D., "G20 debt service suspension: A response not fit for purpose (I)", EURODAD, blog, 21 avril 2020, https://eurodad.org/g20_debt1

sur le virus Ebola concluait par exemple en 2014 que « *les exigences du FMI en matière de rigueur budgétaire ont affaibli les systèmes de santé des pays africains les plus durement frappés par le virus Ebola. Elles ont aussi empêché une réponse coordonnée pour lutter contre l'épidémie*¹⁹ ».

II. Pourquoi est-il possible d'annuler des dettes multilatérales ?

Compte tenu du volume de leurs créances et de leur place stratégique dans l'architecture financière internationale, qui leur permet de créer un effet d'entraînement à l'égard des autres banques multilatérales de développement, nous nous focalisons dans cette partie sur ces deux institutions créancières. Avant de donner des pistes concrètes permettant de financer ces annulations de dettes, il est important d'analyser et de répondre à l'argument principal invoqué par la Banque mondiale pour continuer à exiger le remboursement intégral de ses créances, même en pleine pandémie.

La dégradation de la note de la Banque mondiale sur les marchés financiers : un argument incohérent et infondé

L'argument utilisé depuis le début de la pandémie par la Banque mondiale, et qui a été repris récemment par la ministre de la Coopération au développement lors d'une réponse à une question parlementaire, consiste à dire qu'une telle annulation serait préjudiciable à la note qui est attribuée à la Banque mondiale par les agences de notation financière. La réponse de la ministre consiste à dire qu'une annulation des créances de la Banque mondiale « *aura un énorme impact sur les revenus et le bilan de la Banque mondiale et de ses différentes entités (BIRD, IDA, IFC²⁰), ce qui pourrait lui faire perdre son statut de AAA. Cela signifierait que la Banque mondiale ne serait plus en mesure de rassembler suffisamment de fonds pour remplir son rôle et ne serait plus, dans une moindre mesure, capable de continuer à poursuivre ses objectifs* ». Précisons ici que la Banque mondiale dispose d'un capital propre mais qu'une grande partie de ses ressources est empruntée à des taux d'intérêt avantageux sur les marchés financiers en raison de la garantie implicite des pays industrialisés membres de cette banque, contrairement au FMI qui n'emprunte pas sur ces marchés.

Ce raisonnement basé sur la réaction des marchés financiers face à une annulation des créances de la Banque mondiale est contestable sur au moins cinq points.

Premièrement, il enferme la Banque mondiale dans **une logique purement financière** en ignorant totalement ses obligations internationales en matière de

¹⁹Kentikelenis et al. (2014). The International Monetary Fund and the Ebola outbreak. The Lancet Global Health Vol. 3(2), p.69-70.

²⁰BIRD est l'acronyme de Banque internationale pour la reconstruction et le développement. IDA signifie en anglais « International development association » (Association internationale de développement) et IFC « International finance corporation » (Société financière internationale).

respect des droits humains²¹. Rappelons que la Banque mondiale est une institution publique censée œuvrer pour le développement²². L'argument purement financier apparaît donc en décalage avec son mandat.

Deuxièmement, le raisonnement de la Banque **manque de cohérence**. Alors que la Banque mondiale refuse de prendre part à toute initiative d'allègement en invoquant sa notation, son président ne cesse d'encourager les États à annuler une partie de leurs créances sur les pays à faible revenu en considérant, à juste titre, que le seul moratoire sur les dettes est insuffisant face à la pandémie²³. Il s'agit ici d'un « deux poids deux mesures » flagrant car ces États sont eux-mêmes notés par les marchés financiers.

Troisièmement, les prêts octroyés notamment par la Banque mondiale²⁴ depuis le début de la crise n'ont fait qu'alourdir des dettes qui étaient déjà insoutenables avant même l'arrivée de la pandémie²⁵, renforçant ainsi le risque de défaut de paiement de la part de certains pays à l'égard de créanciers, dont la Banque mondiale²⁶. *In fine*, c'est ce scénario qui pourrait éventuellement fragiliser la notation financière de la Banque. Même en adoptant cette logique des marchés financiers, **l'allègement de la dette est en fait nécessaire pour la viabilité de la dette à long terme**, car il mettra les pays dans une meilleure position pour faire face à leurs futurs paiements, comme l'a conclu un récent rapport de Scope Ratings²⁷.

Quatrièmement, ce raisonnement ne fait que mettre en lumière **le rôle néfaste joué par les agences de notation privées**. Au minimum, les agences de notation devraient être davantage réglementées, vu notamment leur rôle dans les crises passées²⁸. Leurs notations devraient au minimum inclure des indicateurs sociaux et environnementaux conformes aux Objectifs de développement durable (ODD).

²¹Comme l'a rappelé le Comité de l'ONU pour les droits économiques, sociaux et culturels dans une déclaration officielle datée du 24 juin 2016, la Banque mondiale comme toute autre organisation internationale doit impérativement respecter la Déclaration universelle des droits de l'homme, les principes généraux du droit international et les Pactes de 1966 sur les droits humains. De plus, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI), en tant qu'agences spécialisées de l'ONU, sont liés par les objectifs et principes généraux de la Charte des Nations Unies, parmi lesquels figurent le respect des droits humains et des libertés fondamentales. Par conséquent, il leur est interdit d'imposer des mesures qui empêchent les États de se conformer à leurs propres obligations nationales et internationales en matière de droits humains.

²²<https://www.banquemondiale.org/fr/what-we-do>

²³<https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/33489/Malpass-G20-Finance-Ministers-Conference-Call-COVID-19-FR.pdf?sequence=6&isAllowed=y>

²⁴Lors des réunions d'automne, la Banque mondiale a annoncé sa volonté d'accorder jusqu'à 160 milliards de dollars de nouveaux prêts d'ici à juin 2021.

²⁵La dette des pays en développement a atteint en 2019 son plus haut niveau historique. UNCTAD, The Covid-19 Shock to Developing Countries: Towards a "whatever it takes" programme for the two-thirds of the world's population being left behind, Trade and Development Report Update, mars 2020.

²⁶Des études publiées par le FMI et une agence de notation privée ont montré que le refus des créanciers d'annuler les dettes fait que les pays lourdement endettés empruntent à des taux d'intérêt punitifs. <https://www.imf.org/en/Publications/Policy-Papers/Issues/2016/12/31/Sovereign-Debt-Restructuring-Recent-Developments-and-Implications-for-the-Fund-s-Legal-and-PP4772>

²⁷<https://www.scoperatings.com/ScopeRatingsApi/api/downloadstudy?id=d89d0b31-d96a-4cfb-a7a7-6558e499080d>

²⁸https://www.cepal.org/sites/default/files/presentation/files/final-_final-cdr_alicia_barcelona.pdf

Cinquièmement, une annulation des créances de la Banque mondiale ne serait pas une première. Celle-ci a annulé certaines de ses créances via l'*Initiative d'allègement de la dette multilatérale* (IADM) lancée en 2005. Ce plan d'allègement des dettes multilatérales était le prolongement de l'initiative PPTTE (*Pays pauvres très endettés*)²⁹ (voir l'encadré). Aucun de ces processus n'a entraîné une dégradation de la note de la Banque mondiale.

Qu'est-ce que l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) ?

En 2005, seuls 18 pays classés « pauvres et très endettés » avaient atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTTE, lancée en 1996. Alors que le prix du pétrole commençait à augmenter de manière importante, sous l'effet notamment de la demande chinoise, la plupart des pays éligibles à l'initiative PPTTE, qui ne sont pas producteurs de pétrole, ont subi cette hausse de plein fouet. L'allègement obtenu grâce à l'initiative PPTTE s'est donc souvent révélé inférieur au surcoût lié à l'augmentation du prix de leurs importations.

Quelques jours avant le sommet du G8 de Gleneagles (Écosse), George W. Bush déclarait, à l'issue d'une rencontre avec Tony Blair : « *Nos pays travaillent sur une proposition qui éliminera 100 % de la dette des pays les plus pauvres* ». Une ambition affichée qui ne s'est pas réellement concrétisée puisque la décision d'annulation prise par le G8, sous le nom d'*Initiative d'allègement de la dette multilatérale* (IADM - en anglais MDRI pour *Multinational Debt Relief Initiative*), n'a concerné au final que la dette des 31 pays parvenus au point d'achèvement envers seulement trois créanciers : le FMI, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement (BAD). Soit un montant estimé à 43,3 milliards de dollars US, l'équivalent de 2,82% de la dette extérieure des pays du Sud³⁰. Un fonds fiduciaire destiné à compenser les pertes des institutions multilatérales a été créé et financé par les contributions des bailleurs, la vente des réserves d'or du FMI et l'allocation d'une partie des réserves de la BIRD³¹ (constituées en partie de commissions sur ses prêts³²).

Notons qu'à l'issue des initiatives PPTTE et IADM, l'objectif de « soutenabilité » de la dette (contestable en soi puisqu'il implique de faire rembourser à un pays le maximum de ce qu'il peut rembourser, sans égard pour le développement humain) n'a en général pas été atteint. De plus, les allègements de dette octroyés au terme

²⁹ Lire Renaud Vivien, L'annulation de la dette du tiers-monde, pp. 33-34. CRISP, 2010. <https://www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-2010-1-page-5.htm#>

³⁰ Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Initiative and Multilateral Debt Relief Initiative (MDRI), 26 July 2019. <https://www.imf.org/en/Publications/Policy-Papers/Issues/2019/08/06/Heavily-Indebted-Poor-Countries-HIPC-Initiative-and-Multilateral-Debt-Relief-Initiative-MDRI-48566>

³¹ Banque internationale pour la reconstruction et le développement

³² <http://library.fes.de/pdf-files/iez/15693.pdf>

des initiatives PPTTE et IADM n'ont souvent eu un effet positif qu'à court terme sur les pays concernés. En effet, selon le FMI et la Banque mondiale, leur service de la dette a subi une baisse modérée au cours des premières années puis est reparti très vite à la hausse³³. À cela s'ajoute le fait que les pays « à revenu intermédiaire » en situation de crise d'endettement n'ont pas été intégrés dans ces plans de réductions de dettes. Sur ce dernier point, on notera que les leçons n'ont pas été tirées puisque l'ISSD a de nouveau exclu d'entrée de jeu ces pays.

III. Quelques pistes pour financer des annulations de dettes multilatérales

Pour financer des annulations immédiates de dettes multilatérales, à commencer par celles qui sont dues en 2021, il existe différentes options qui peuvent se cumuler. Ces options présentent, en outre, l'avantage de n'avoir qu'un impact budgétaire minime voire nul pour la Banque mondiale et le FMI, et de ne pas grever l'aide publique au développement. Compte tenu notamment de l'ampleur de la crise actuelle nécessitant l'injection importante de liquidités, les montants de dettes annulées devraient, en effet, être additionnels à l'aide publique au développement (APD).

Une première piste consiste à utiliser le produit de **la vente d'une partie des réserves d'or détenues par le FMI**. Si cette crise actuelle, qui est la plus grave depuis les années 1930, ne justifie pas aujourd'hui la vente d'une partie minime de ces réserves d'or, quel autre événement pourrait en effet le justifier ? Selon les calculs de l'ONG Jubilee Debt Campaign, l'annulation des dettes dues au FMI et à la Banque mondiale par les pays éligibles à l'Initiative ISSD dans la période allant d'octobre 2020 à décembre 2021 pourrait être financée très facilement par les bénéfices provenant de la seule vente de 6,7 % de l'or détenu par le FMI. Cela rapporterait jusqu'à 8,2 milliards de dollars US aux pays éligibles à l'ISSD. Si cela était fait immédiatement, le FMI disposerait encore de 164,5 milliards de dollars US de réserves³⁴.

Une deuxième piste qui peut être mise en œuvre dès 2021 consiste à **utiliser les droits de tirage spéciaux (DTS)**³⁵ pour couvrir les coûts de l'allègement de la dette

³³FMI et AID, HIPC Initiative and MDRI - Status of Implementation, 27 septembre 2007.

L'augmentation de l'endettement dans les années 2000 est notamment liée à la conjoncture internationale liée à cet allègement partiel de la dette, à la hausse du prix des matières premières exportées ainsi qu'à la baisse des taux d'intérêt internationaux. Ce contexte favorable a incité une douzaine de pays africains à emprunter sur les marchés financiers internationaux – une première pour la plupart d'entre eux. A la suite des Seychelles en 2006, douze autres pays d'Afrique subsaharienne ont ainsi emprunté entre 2006 et 2016 un total de 25 milliards de dollars sur le marché des euro-obligations. Depuis lors, l'endettement extérieur des pays pauvres a continué d'augmenter, alors que la conjoncture s'est assombrie avec une baisse du prix des matières premières et une augmentation des taux d'intérêts suite à la crise économique de 2008. <https://www.cncd.be/arnaud-zacharie-covide-19-coronavirus-crise-dette-pays-developpement>

³⁴https://jubileedebt.org.uk/wp-content/uploads/2020/10/IMF-and-World-Bank-debt-cancellation_10.20.pdf

³⁵Il s'agit d'une forme de réserves de banque centrale émises par le FMI et accordées à tous ses membres sur la base de leur quote-part au FMI. Une allocation spéciale de DTS permettrait d'augmenter les réserves de change des pays sur cette base. Ils ne sont pas prêtés par le FMI et n'ont pas besoin d'être restitués. Ils ne constituent pas un transfert d'argent du FMI (ils ne peuvent pas être utilisés directement pour acheter des biens et des services). Au contraire, ils vont directement à la banque

multilatérale. Une nouvelle émission de DTS de 1 000 milliards de dollars US pourrait, en effet, financer l'annulation de tous les paiements de dettes multilatérales par les pays éligibles à l'initiative ISSD d'octobre 2020 à décembre 2024 (69,6 milliards de dollars US)³⁶. En outre, une nouvelle émission de DTS permettrait aux pays d'accroître leurs réserves et de stabiliser leurs économies, contribuant ainsi à limiter les effets socio-économiques de la pandémie. Une nouvelle émission de DTS devrait pour cela être combinée avec un mécanisme permettant aux pays industrialisés de mettre leur allocation à la disposition des pays en développement qui en auraient besoin³⁷. Ajoutons que l'octroi de DTS n'alourdit pas la dette et ne représente une perte économique pour personne.

Une troisième piste serait d'utiliser une partie des bénéfices accumulés par les banques multilatérales de développement et le FMI sur les prêts qu'ils ont accordés. Ces profits sont constitués des intérêts³⁸ et de certaines commissions payés par les pays débiteurs. Soulignons que même sur les prêts concessionnels³⁹ qui sont octroyés aux pays à faible revenu (de la catégorie IDA), la Banque mondiale prélève des commissions de 0,75% sur la valeur du prêt⁴⁰. Au final, les taux d'intérêts sont loin d'être légers même pour les pays du Sud, puisqu'ils oscillent selon la catégorie du pays entre 2,5 et 7,5 %.

Il ne fait aucun doute qu'une combinaison de ces différentes options pourrait largement couvrir l'allègement de la dette multilatérale, comme ce fut notamment le cas avec l'initiative IADM, et bénéficier à de nombreux pays (et pas seulement aux pays à faible revenu). Les solutions techniques et réalistes existent. Seule manque la volonté politique. **La Belgique a dès lors un rôle important à jouer en portant énergiquement ces propositions lors des prochaines réunions du FMI et de la Banque mondiale, en avril 2021.** En attendant la mise en œuvre de ces annulations, il est crucial que la Belgique plaide au minimum pour la suspension immédiate et inconditionnelle du service de la dette multilatérale en 2021.

IV. Que devrait plaider la Belgique dans les enceintes européennes et internationales ?

centrale de chaque pays. Dans le cas des pays du Sud, ils peuvent décider d'en vendre une partie (il existe des limites liées au taux d'intérêt du DTS) à un pays ayant des réserves de change plus importantes (plus susceptible d'être un pays plus riche) en échange d'une des devises liées, par exemple le dollar américain, la livre sterling, l'euro, le yen ou le renminbi. Le FMI peut obliger les pays les plus riches à le faire.

³⁶https://jubileedebt.org.uk/wp-content/uploads/2020/10/IMF-and-World-Bank-debt-cancellation_10.20.pdf.

³⁷Cette proposition est soutenue notamment par l'économiste camerounaise Vera Songwe Sous-Secrétaire Générale des Nations Unies et Secrétaire Exécutive de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique. Voir Financial Times, 25 février 2021, p. 17.

³⁸Par exemple en 2021, le remboursement des seuls intérêts constitue 22,5% du service de la dette multilatérale.

<https://databank.worldbank.org/source/international-debt-statistics#>

³⁹Il s'agit des prêts consentis à un taux inférieur à celui du marché.

⁴⁰Voir [ida_terms_effective_10.1.2020.pdf](https://ida.worldbank.org/sites/default/files/pdfs/ida_terms_effective_10.1.2020.pdf)

https://ida.worldbank.org/sites/default/files/pdfs/ida_terms_effective_10.1.2020.pdf consulté le 27 novembre 2020. Les taux d'intérêt (si on inclut la commission de 0,75%) varient alors entre 2,75 % et 7,5%.

Compte tenu de l'urgence de la situation, la Belgique doit **plaider**, lors des prochaines réunions du FMI et de la Banque mondiale, du 9 au 11 avril 2021, **pour la suspension immédiate du paiement du service de la dette multilatérale**, le temps de mettre en place une opération d'annulation de ses créances insoutenables, sans conditionner ces mesures d'allègement au respect de conditionnalités macro-économiques dictées par le FMI, vu les effets néfastes de celles-ci sur les populations des pays débiteurs.

La Belgique doit **plaider pour une nouvelle approche de la soutenabilité de la dette** axée sur les droits humains et les Objectifs de développement durable (ODD). Devrait dès lors être qualifiée d'insoutenable toute dette dont le remboursement empêche les États de respecter leurs engagements en matière de protection des droits humains et d'atteinte des ODD.

Dans cette optique, la Belgique devrait s'appuyer sur les propositions de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) en plaidant pour des annulations significatives de dettes et **pour la création d'une « Autorité internationale de la dette des pays en développement »**, à savoir un mécanisme multilatéral de restructuration de dettes impartial et placé sous l'égide de l'ONU⁴¹. Si cet organisme international ne devrait pas imposer de conditionnalités économiques qui accroissent la vulnérabilité des pays face aux chocs exogènes, il pourrait aussi renforcer les conditions relatives à la transparence, afin que la société civile des pays débiteurs puisse contrôler l'utilisation des fonds et leur affectation réelle aux besoins des populations touchées.

La Belgique doit enfin plaider pour la révision des programmes existants au sein du FMI et de la Banque mondiale afin **d'éliminer les conditionnalités macro-économiques**, qui diminuent les marges de manœuvres politiques des États.

Compte tenu de son poids important dans les instances multilatérales, une telle démarche proactive de la Belgique aurait des retombées positives concrètes pour les populations des pays en développement et permettrait en plus de faire reconnaître que l'endettement est un problème structurel auquel il faut répondre par des annulations de dettes et par une réforme radicale de l'architecture financière internationale actuelle qui, selon les propres termes du président de la Banque mondiale, « *est en faveur des pays riches et des pays créanciers* »⁴².

⁴¹La CNUCED a proposé en avril 2020 un plan de soutien de 2 500 milliards USD pour les pays du Sud, où le gel immédiat des paiements de la dette souveraine serait suivi par un allègement significatif de la dette, à l'image de ce qui a été fait pour la dette allemande après la seconde guerre mondiale. Cet organisme pourrait et devrait ainsi gérer, en tant qu'« *Autorité internationale de la dette des pays en développement* » (IDCDA), restructuration importante de la dette souveraine selon les « *Principes fondamentaux des opérations de restructuration de la dette souveraine* » adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 septembre 2015 UNCTAD (CNUCED), « *From the Great Lockdown to the Great Meltdown : Developing Country Debt in the Time of Covid-19* », avril 2020, p. 12, https://unctad.org/en/PublicationsLibrary/gdsinf2020d3_en.pdf

⁴²<https://www.banquemondiale.org/fr/news/speech/2020/10/16/remarks-by-world-bank-group-president-david-malpass-to-the-annual-meetings-2020-development-committee>